

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N°78-196 du 5 Août 1978

chargeant le Camarade Issifou BOURAIMA,
Ministre de la Santé Publique, de l'intérim
du Camarade Adolphe BIAOU, Ministre de la
Fonction Publique et du Travail pour compter
du 5 Août 1978.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

VU l'ordonnance N°77-32 du 9 septembre 1977, portant promulgation de la
Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin ;

VU le décret N°76-26 du 30 Janvier 1976, portant formation du Gouvernement
et le décret N°78-173 du 6 Juillet 1978 qui l'a modifié ;

VU le décret N°76-46 du 19 Février 1976, déterminant les services rattachés
à la Présidence de la République et fixant les attributions des membres
du Gouvernement modifié par le décret N°78-174 du 6 Juillet 1978,

DECRETE :

ARTICLE 1er - Pour compter du 5 Août 1978, le Camarade Issifou BOURAIMA, Ministre
de la Santé Publique, assurera l'intérim du Ministre de la Fonction Publique et du
Travail, pendant l'absence du Camarade Adolphe BIAOU.

ARTICLE 2 - Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 5 Août 1978

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Mathieu KERÉKOU

Ampliations : PR 8 CS 6 CC du PRPB 4 SGG 4 MSP-MFPT 6 autres Ministères 13
SPD 2 BN 2 UNB-FASJEP 4 DPE-DOJL-INSAE 6 ICE 4 DCCT-ONEPI-Gde Chanc. 3 JORPB 1.